Par ALAIN GRANGERET

# Sony Music Entertainment France

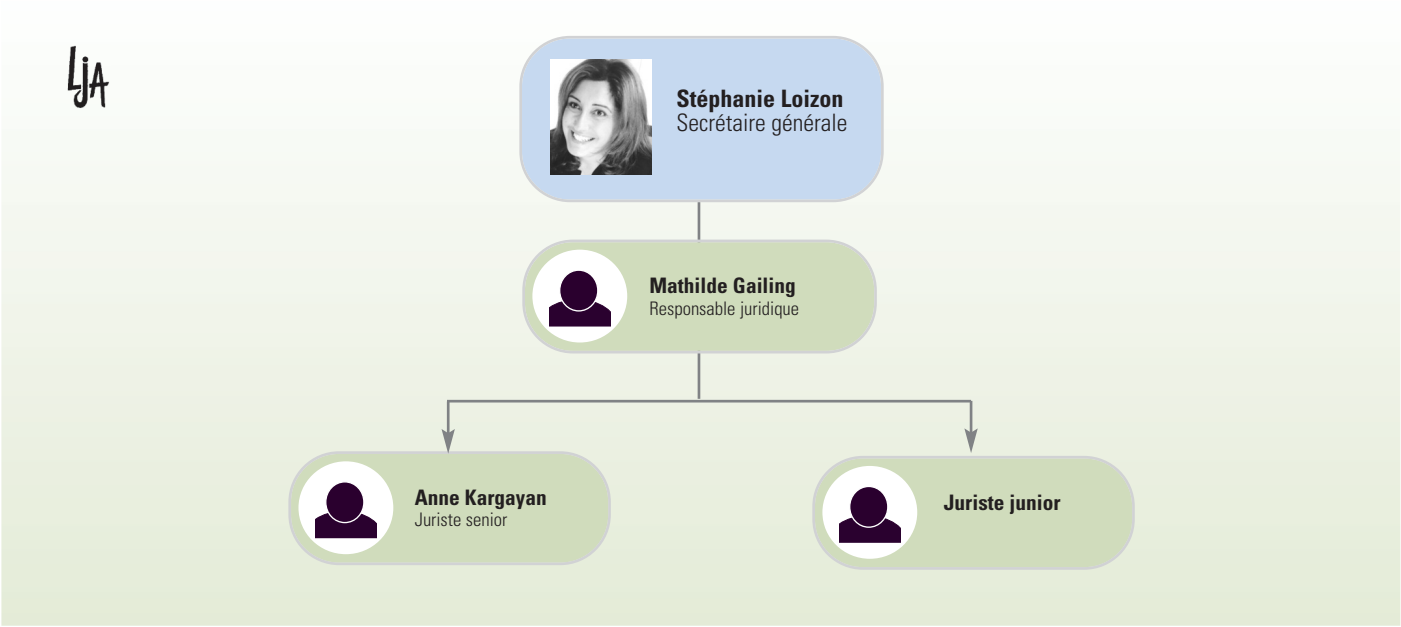


FOCUS **STÉPHANIE LOIZON,**
Secrétaire générale

Titulaire d'un DEA en droit des contrats, d'un DESS en droit des affaires (Paris I) et du CAPA (2001), Stéphanie Loizon a d'abord exercé au sein des départements Corporate de Sokolow Dunaud Mercadier & Carreras puis de Norton Rose, avant d'intégrer Sony Music Entertainment France en qualité de responsable juridique en 2006. Le poste de secrétaire général lui a été proposé en 2011. Ce que Stéphanie Loizon apprécie dans sa fonction? « *Outre la négociation et la conclusion d'acquisitions ou de prises de participations stratégiques pour la société, j'ai par exemple pris beaucoup de plaisir et ai beaucoup appris en matière de lobbying à l'occasion de ma participation à la négociation d'un accord interprofessionnel avec le ministre de la Culture (accord Schwartz).* »

**Ses conseils**

« *Sony Music Entertainment France travaille avec différents avocats en fonction de leur spécialité*, explique Stéphanie Loizon. *De manière générale, nous faisons passer la qualité de la relation avec l'avocat avant la marque de la structure* ».

## SONY MUSIC ENTERTAINMENT FRANCE

Sony Music Entertainment France (environ 100 millions d'euros de chiffre d'affaires 2014, 200 collaborateurs), est dans le trio de tête des plus grands labels phonographiques du monde avec Universal Music.

**La direction juridique**

La direction juridique de Sony Music Entertainment France a notamment en charge la représentation de la société auprès des instances professionnelles (SNEP, PRODISS), la communication corporate et la compliance. Elle gère également l'activité corporate (acquisitions, prises de participations, joint-ventures), le pré-contentieux et contentieux, le droit commercial (négociation des contrats avec les clients…), le portefeuille des marques et des noms de domaine, et la rédaction des contrats pour les fonctions dites supports (publicité, informatique, service finance et comptabilité, service fabrication…..). « *Rattachée directement au président de Sony Music Entertainment France et membre du comité de direction, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte de participer à la définition des axes de développement stratégique de la société* », précise Stéphanie Loizon.